

LIVRET DES ÉTUDES


# TROISIÈME ANNÉE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE



*La galerie de Cornelis van der Geest - Willem van Haecht, 1628*

2016-2017

Année universitaire 2016-2017  
UFR des Sciences Humaines  
Université Grenoble Alpes  
<http://sh.univ-grenoble-alpes.fr/>



Vous êtes inscrit(e) en troisième année de licence d'histoire de l'art et archéologie, à l'**UFR des Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes

L'UFR des Sciences Humaines regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments de l' ARSH (Arts et Sciences Humaines) : ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

**Gardez-le précieusement!**



# TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
<u>DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS</u>	<u>3</u>
<u>PARCOURS HISTOIRE DE L'ART</u>	<u>3</u>
<u>PARCOURS LETTRES</u>	<u>12</u>
<u>RÈGLEMENT DES ÉTUDES HISTOIRE DE L'ART</u>	<u>13</u>
<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>22</u>

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 / 2017

## 1<sup>e</sup> semestre 2016/ 2017

**DÉBUT DES COURS :** Lundi 12 septembre 2016 au matin  
**FIN DES COURS :** Samedi 17 décembre 2016 à 12h  
**EXAMENS :** Du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017

## 2<sup>e</sup> semestre 2016 / 2017

**DÉBUT DES COURS :** Lundi 23 janvier 2017 au matin  
**FIN DES COURS :** Vendredi 28 avril 2017  
**EXAMENS :** Du mardi 2 mai 2017 au vendredi 26 mai 2017  
2<sup>e</sup> session du 1<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> semestre à partir du lundi 12 juin 2017

## JOURS FERIES

Mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 (**Toussaint**) ; Vendredi 11 novembre 2016 (**Armistice**) ; Lundi 17 avril 2017 (**Pâques**) ;  
Lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 (**Fête du travail**) ; Lundi 8 mai 2017 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 25 Mai 2017 (**Ascension**) ; Lundi 5  
juin 2017 (**Pentecôte**).

## INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES

**TOUSSAINT :** Du mercredi 26 octobre 2016 au soir au jeudi 3 novembre 2016 au matin.  
**NOËL :** Du samedi 17 décembre 2016 à midi au lundi 2 janvier 2017 au matin.  
**HIVER :** Du samedi 18 février 2017 à midi au lundi 27 février 2017 au matin.  
**PRINTEMPS :** Du samedi 15 avril 2017 au matin au lundi 24 avril 2017 au matin.

# DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

## PARCOURS HISTOIRE DE L'ART

SEMESTRE 5				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 SPECIALISATION (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 4 OPTION HISTOIRE DE L'ART</b>		48 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Techniques des arts				
<b>UE 5 LANGUE VIVANTE : ANGLAIS</b>		24 h	4	4
<b>UE 6 OPTION</b>		24 h	4	4
SEMESTRE 6				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 SPECIALISATION (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art moderne				
<b>UE 10 OPTION HISTOIRE DE L'ART</b>		48 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Stage (70h)				
<b>UE 11 LANGUE VIVANTE AU CHOIX</b>		24 h	4	4
<b>UE 12 OPTION</b>		24 h	4	4

Matières fondamentales : Les 4 périodes doivent être prises sur l'année – 2 périodes par semestre.

## SEMESTRE 5

### UE 1 – UE 2 – FONDAMENTALE

#### Art antique

##### ❖ CLASSICISME(S)

TARPIN MICHEL

L'adjectif « classique » s'applique à toutes sortes de manières formelles, aussi bien en termes de production artistique que de mode vestimentaire ou de comportement. Il n'a pas de définition précise mais sous entend généralement une vision rétrospective de la production artistique. La notion de classique — et celle de « classicisme » — est cependant liée au choix fait au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par Winckelmann, influencé par la lecture de Plin, de considérer l'art athénien du « siècle de Périclès » comme le modèle du sublime. On définit alors comme « classicisme » ou « courant classicisant » une très abondante production d'œuvres supposées rétrospectives et inspirées par l'Athènes classique, sans forcément distinguer ce qui relève de l'iconographie, ce qui relève des systèmes formels, voire d'un traitement de surface particulier. L'époque d'Auguste, au tournant de notre ère, est censée être un moment majeur du classicisme, avec l'époque d'Hadrien. Cours et TD porteront sur des œuvres importantes de la production classicisante antique, dont nous tenterons d'identifier les modèles formels et les intentions, afin de comprendre ce qui a pu séduire des générations d'artistes et de commanditaires.

La recherche bibliographique nécessaire aux exposés fera partie du travail collectif en TD.

#### Art médiéval

##### ❖ ARTS MOBILIERS DU HAUT MOYEN AGE

RENAUT LUC

Au cours du Haut Moyen Âge, un grand nombre d'objets précieux et semi-précieux sont produits et décorés (armes, parures, vaisselle, reliquaires, livres, etc). Nous analyserons ce phénomène en faisant dialoguer Orient et Occident de la Méditerranée, Sud et Nord de l'Europe.

I. Armes, parures et équipement funéraire, du Caucase aux Îles britanniques : techniques de fabrication et d'ornementation, circuits d'échange, usages et significations.

II. Plaques-boucles, reliquaires, tabletterie, orfèvrerie proto-byzantine et ampoules de Terre sainte à décor figuré : questions d'iconographie.

III. Enluminure proto-byzantine, mérovingienne et insulaire (Grande-Bretagne, Irlande) : héritage antique, rapports texte/image, décors d'animaux et d'entrelacs.

##### **Bibliographie indicative**

AILLAGON Jean-Jacques, ROBERTO Umberto et RIVIERE Yann (éds.), *Rome et les barbares : la naissance d'un nouveau monde (Catalogue d'exposition)*, Venise / Milan : Palazzo Grassi / Skira, 2008.

ALCOUFFE Daniel, AVISSEAU-BROUSTET Mathilde et BARATTE François, *Byzance : l'art byzantin dans les collections publiques françaises* [Exposition, Paris, Musée du Louvre, 3 novembre 1992 - 1<sup>er</sup> février 1993], Paris, Réunion des musées nationaux, 1992.

ADAMS Noël et ENTWISTLE Chris (dirs.), *Intelligible Beauty: Recent Research on Byzantine Jewellery*, London, British Museum, 2010. En ligne : <http://www.britishmuseum.org/>

CAILLET Jean-Pierre (dir.), *Les trésors de sanctuaires, de l'Antiquité à l'époque romane*, Nanterre, Université de Paris X-Nanterre, 1996. En ligne : <http://www.mgh-bibliothek.de/>

WEITZMANN Kurt, *Manuscrits gréco-romains et paléochrétiens*, traduit par Michel COURTOIS, Paris, Chêne, 1977.

WILLIAMS John (dir.), *Imaging the Early Medieval Bible*, Pennsylvania State University Press, 1999.

BARBET-MASSIN Dominique, *L'enluminure et le sacré : Irlande et Grande-Bretagne, VIIe-VIIIe siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013.

## Art moderne

### ❖ CARAVAGE 1571-1610

GERBRON CYRIL

Caravage n'a vécu que 38 ans, mais il a inventé une nouvelle manière de peindre et de penser la peinture, qui modifia radicalement le cours de l'histoire de l'art. Pour certains historiens, son approche se résume à la volonté d'imiter le réel ; pour d'autres, ses images sont énigmatiques et recèlent une multitude de sens cachés. Caravage a été perçu comme le meilleur traducteur des dogmes et de la spiritualité de la Contre-Réforme, mais aussi comme un artiste sacrilège : son comportement fut pour le moins hétérodoxe et certaines de ses œuvres, jugées scandaleuses, ont été refusées par les autorités ecclésiastiques. Et comment comprendre qu'après avoir exercé une fascination extrême, son œuvre ait été violemment décriée, puis oubliée ? L'analyse minutieuse du fonctionnement visuel et iconographique des œuvres les plus importantes de Caravage nous permettra de saisir leur force de subversion, leur capacité à susciter l'interrogation, et l'ambivalence qui réside au cœur même de leur invention.

### Bibliographie indicative

Yves BONNEFOY, *Rome 1630. L'horizon du premier baroque*, Paris, Flammarion, 1994.

Giovanni CARERI, *Caravage*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2015.

Marc FUMAROLI, *L'école du silence. Le sentiment des images au XVIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1994.

Mina GREGORI, *Caravage*, Paris, Gallimard, 1995 (livre surtout intéressant pour ses très belles reproductions).

Helen LANGDON, *Caravaggio: A Life*, Londres, Chatto & Windus, 1998.

John F. MOFFITT, *Caravaggio in Context: Learned Naturalism and Renaissance Humanism*, Londres, McFarland and Co., 2004

Lorenzo PERICOLO, *Caravaggio and Pictorial Narrative: Dislocating the Istorica in Early Modern Painting*, Londres, Harvey Miller, 2011

## Art contemporain

### ❖ LA PEINTURE EUROPEENNE 1780-1824

CLERC MARIANNE

ENSABELLA ALICE (TD)

Le cours magistral est un parallèle entre deux maîtres de la peinture en France et en Espagne sur la période 1780-1824 : David et Goya ; il permet d'aborder des questions concernant l'art et le politique (peindre pour le roi, peindre la révolution), d'interroger la sensibilité néoclassique (ses sources théoriques et diverses expressions), d'approcher les conditions de la formation d'un artiste et de l'importance du dessin dans des contextes institutionnels et artistiques spécifiques.

Concernant les TD : les travaux dirigés complètent le cours magistral en explorant les différentes sensibilités esthétiques nées au sein même de l'atelier de David et dans le reste de l'Europe.

### **Bibliographie indicative**

HOFMANN W, *Une époque en rupture : 1750-1830*, Paris, Gallimard, 1995.

LICHT F., *Goya*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2001.

SCHNAPPER A. et SERULLAZ A., *Jacques-Louis David 1748-1825*, cat. expo., Louvre et Versailles, Réunion des Musées Nationaux, 1989.

### **UE 3 – SPÉCIALISATION - 48H CM/TD – 5 ECTS**

A choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE 1 et l'UE2

### **UE 4 – OPTION HISTOIRE DE L'ART – 48H TD – 5 ECTS**

#### **UNE OPTION À CHOISIR + TECHNIQUES DES ARTS**

#### **❖ CONSERVATION ET RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART**

NESME LAURENCE

Cours limité à 25 étudiants L2-L3

Législation des musées : la notion de musée, le label "musées de France" et la loi musée 2002, le rôle de l'Etat dans les musées territoriaux.

L'organisation des musées et les missions du conservateur.

L'étude des collections : les activités fondamentales d'inventaire, la documentation des œuvres, l'enrichissement des collections.

La conservation préventive : les risques liés aux catastrophes naturelles, les risques liés à l'environnement, les altérations dues aux risques humains.

La gestion de la conservation préventive : le plan de maintenance, le « chantier des collections », les réserves, le mouvement des collections

La restauration : approche historique et philosophique, la mise en place de normes internationales, naissance d'une déontologie de la restauration, les principes fondamentaux de la restauration.

La restauration : approche technique, les cinq grandes étapes du traitement, exemples.

Conception d'une exposition : un projet scientifique et culturel, montage technique et financier, scénographie et présentation des œuvres.

La communication d'une exposition, les différents publics.

4 séances-découverte :

- visite du musée Hébert

- visite des réserves du musée et rencontre avec une restauratrice papier travaillant sur place

- visite d'art-nucléart

- rencontre avec une restauratrice dans son atelier.

### **Bibliographie indicative**

GOB, André, DROUGUET Noémie, *La muséologie, histoire, développements, enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2004.

TOBELEM, Jean-Michel, *Le nouvel âge des musées*, Paris, Armand Colin, 2007.

C. BRANDI, *Théorie de la Restauration*, Paris, Momum, Edition du Patrimoine, 2001.

J.-P. MOHEM, *Les sciences du patrimoine : Identifier, conserver, restaurer*, Paris, Edition Odile Jacob, 1999.



#### ❖ PATRIMOINE MEDIEVAL

BARBET-MASSIN DOMINIQUE

#### ❖ HISTORIOGRAPHIE : HISTOIRES DE L'HISTOIRE DE L'ART

BONNET ALAIN

Le cours résumera l'évolution de la discipline à travers ses grands auteurs et les principaux courants historiographiques qui la constituent.

#### **Bibliographie indicative**

Une bibliographie spécifique sera distribuée lors du premier cours.

#### ❖ ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

GABAYET FRANCK

Initiation aux méthodes de l'archéologie préventive, ce cours vise à présenter les aspects méthodologiques et terminologiques des différentes pratiques archéologiques, du début des opérations de terrain jusqu'à leur terme. La période antique en constituera le cadre chronologique privilégié.

Seront successivement abordés, après une présentation de l'histoire, du cadre administratif et législatif et des acteurs de la discipline, les méthodes de prospection, de fouilles, d'enregistrement des données, d'étude des mobiliers, de datation relative et objective des contextes et des objets, pour conclure sur l'interprétation, la réalisation des rapports et la publication des résultats des opérations archéologiques, avec, dans la mesure du possible, des visites de sites ou de laboratoires. Un éclairage particulier sera porté aux techniques de l'archéo-anthropologie.

#### **Bibliographie indicative**

Manuels thématiques de la collection « *Archéologiques* », éditions Errance.

J.-P. DEMOULE, F. GILIGNY, A. LEHOERFF, A. SCHNAPP, *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, 2002 (Collection « Guides repères »).

#### ❖ TECHNIQUES DES ARTS

BONNET ALAIN

#### **Art officiel et art indépendant**

Le cours portera sur la carrière des artistes au XIXe siècle, carrière partagée entre la voie officielle balisée par l'inscription dans des institutions (École des beaux-arts, Académie des Beaux-Arts, Salons...) et la voie indépendante, s'appuyant sur des valeurs spécifiques (le mythe de la bohème), des caractéristiques formelles et thématiques (l'avant-garde) et sur un circuit propre de distribution (marché de l'art). Il permettra de mettre en regard les productions des artistes que l'on a longtemps qualifiés de pompiers et celles des artistes indépendants, qui vont construire la modernité artistique.

#### **Bibliographie indicative**

Une bibliographie spécifique sera distribuée lors du premier cours.

### **UE 5 – LANGUE – 24H TD – 4 ECTS**

#### ❖ ANGLAIS

### **UE 6– OPTION – 24H TD – 4 ECTS**

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC) **OU** un sport **OU** une langue

## SEMESTRE 6

### UE 7 – 8 – FONDAMENTALE

#### Art Antique

##### ❖ ARCHEOLOGIE D'UNE COLONIE ROMAINE : LYON

FELLAGUE DJAMILA

TARPIN MICHEL

L'enseignement portera sur l'archéologie (ou l'histoire de l'art) et l'histoire d'une colonie en Gaule romaine avec l'exemple de la colonie de *Lugdunum*, mais aussi l'exemple de Vienne (notamment pour des TD). Après une introduction consacrée aux problèmes statutaires et plus généralement historiques posés par la fondation de Lyon, la suite du cours s'attachera aux caractéristiques de cette colonie de Lyon en se concentrant sur l'histoire et l'archéologie de la ville (débat sur l'étymologie ; premiers vestiges à l'époque protohistorique ; circonstances de la création de la colonie romaine ; caractéristiques des différents quartiers de la ville ; mise au point sur quelques vestiges monumentaux découverts anciennement ou tout récemment ; différentes hypothèses sur le développement de la ville ; emplois, etc.).

Une séance en fin d'année pourra se faire sur place à Lyon.

#### Art médiéval

##### ❖ HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN-AGE : ART GOTHIQUE

MARTIN PIERRE

Découverte du patrimoine médiéval au travers de l'analyse des grands chantiers gothiques (cathédraux et abbaciaux), notamment en Île-de-France. Après avoir passé en revue quelques uns des principaux édifices tels Reims, Chartres, Saint-Denis ou Notre-Dame de Paris, on s'intéressera aux origines de l'architecture gothique (la naissance du voûtement d'ogives, les chœurs ouverts d'Île-de-France, le système d'élévations multiples) puis à son évolution (la naissance de l'*opus francigenum*, son influence sur les chantiers en cours et les inflexions portées au système rayonnant).

##### **Bibliographie indicative**

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, *L'art gothique*, Paris, 1983 (« L'art et les grandes civilisations »).

KIMPEL Dieter, SUCKALE Robert, *L'architecture gothique en France, 1130-1270*, Paris, 1990.

TOMAN Rolf, *L'art gothique. Architecture – sculpture – peinture*, Cologne, 1999.

SAUERLÄNDER Willibald, HENRIET Jacques, *Le siècle des cathédrales, 1140-1260*, Paris, 1989 (« L'univers des formes »).

#### Art moderne

##### ❖ LE MANIERISME

CASSEGRAIN GUILLAUME

L'analyse du maniérisme (ou des maniérismes) sera l'occasion de traiter de problèmes historiques aussi bien que méthodologiques. Le maniérisme ne peut se comprendre (et c'est là une de ses principales particularités) sans une définition préalable de ses caractéristiques esthétiques et de ses limites chronologiques. Le Maniérisme ne se confond pas - comme la Renaissance, le classicisme ou le baroque - avec un siècle. Ce style, ce courant, ou quel que soit le nom que l'on lui donne, occupe une place paradoxale dans le découpage traditionnel de l'histoire de l'art. On peut aussi bien voir dans le Maniérisme une période de crise venant rompre le classicisme de la Renaissance que

l'aboutissement glorieux de cette même culture humaniste. Ces problèmes méthodologiques constitueront un des points sur lesquels nous nous attarderons comme initiation au travail de recherche de la maîtrise. Nous traiterons principalement du maniérisme italien sous ses formes diverses (peinture, architecture, sculpture).

### **Bibliographie indicative**

- Les Temps modernes, XVe-XVIII siècle*, éd. C. Mignot et D. Rabreau, Histoire de l'art, Paris, Flammarion, 1996.
- D. ARASSE, *Les Génies de la Renaissance*, Genève, 1986.
- D. ARASSE, *La Renaissance maniériste*, Paris, Gallimard, 1997.
- E. BATTISTI, *La Renaissance à son apogée et le premier maniérisme*, Paris, Gallimard, 1977.
- G. BRIGANTI, *Le Maniérisme italien*, Paris, Gérard Monfort, 1993.
- S. BEGUIN, *L'École de Fontainebleau. Le Maniérisme à la cour de France*, Paris, 1960.
- L'ombra del genio. Michelangelo e l'arte a Firenze, 1537-1631*, éd. M. Chiariani, Florence, Skira, 2002.
- T. DA COSTA KAUFMANN, *L'École de Prague, la peinture à la cour de Rodolphe II*, Paris, Flammarion, 1985.
- S.J. FREEDBERG, *Painting of the High Renaissance in Rome and Florence*, Londres, 1961.
- W. FRIEDLANDER, *Maniérisme et anti-maniérisme dans la peinture italienne*, Paris, Gallimard, 1991.
- J.C. LEBENSZTEJN, « Florilège de la nonchalance », *Critique*, n°473, octobre 1986, p. 1025-1052.
- P. MOREL, *Les Grottesques. Les figures de l'imaginaire dans la peinture italienne de la fin de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1997.
- P. MOREL, *Les Grottes maniéristes en Italie au XVIe siècle*, Paris, Macula, 1998.
- P. MOREL, *L'Art italien*, Paris, Citadelles Mazenod, 1993.
- L. MURAY, *La Haute Renaissance et le maniérisme : l'Italie, le Nord et l'Espagne, 1500-1600*, Londres, Thames and Hudson, 1995.
- A. PINELLI, *La Belle manière. Anticlassicisme et maniérisme dans l'art du XVIe siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 1996.
- J. SHEARMAN, *Mannerism*, Londres, 1967.
- C.H. SMITH, *Mannerism and Maniera*, Londres, 1962.

**Évaluation** : examen terminal : commentaire d'œuvre ou dissertation

## Art contemporain

### ❖ HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE AU XX<sup>e</sup> SIECLE

GOUJARD LUCIE

La photographie connaît à partir du tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles de profonds bouleversements techniques qui la font entrer dans une ère totalement nouvelle. Dans le contexte des avant-gardes, se fonde notamment une photographie dite moderne (1889 -1955). Le cours présentera les étapes de cette évolution, les œuvres qui lui sont liées et les incidences sur l'art contemporain. Il reviendra également sur la question de l'absence d'institutionnalisation du médium photographique depuis son invention jusqu'à 1945 aux États-Unis. L'analyse d'image et la question de la photographie contemporaine seront abordées en TD.

### **Bibliographie indicative**

- László MOHOLY-NAGY (1895-1946), *Peinture, photographie, film et autres écrits sur la photographie*, Paris, Gallimard, Folio essai, 2007.
- Marie DE THEZY, Claude NORI, *La photographie humaniste (1930-1960). Histoire d'un mouvement en France*, Paris, Contrejour, 1992.
- Françoise DENOYELLE, Dominique BAQUÉ, *Les documents de la modernité. Anthologie de textes sur la photographie de 1919 à 1939*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1993.

Dominique BAQUÉ, *La photographie plasticienne. Un art paradoxal*, Paris, Éd. du regard, 1998, republié sous le titre : *Photographie plasticienne. L'extrême contemporain*, 2004.  
Michel POIVERT, *La photographie contemporaine*, Paris, Flammarion, 2002, rééd. 2010.

## UE 9 – SPÉCIALISATION – 48H CM/TD – 5 ECTS

A choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE 7 et l'UE8

## UE 10 – OPTION HISTOIRE DE L'ART – 48H TD – 5 ECTS

### UNE OPTION À CHOISIR + STAGE

#### ❖ PATRIMOINE ANTIQUE

FELLAGUE DJAMILA

Le cours se propose de traiter de quelques aspects du « patrimoine antique », avec des interrogations et des réflexions qui ne sont pas propres au patrimoine antique, mais qui s'appuient principalement sur des vestiges matériels et immatériels de cette époque.

Il conviendra tout d'abord de s'interroger sur la notion moderne de patrimoine, un terme à la mode aujourd'hui, en montrant néanmoins que l'idée d'un héritage commun à préserver est ancienne. On pourra alors se pencher sur le « patrimoine » durant l'Antiquité même, avec par exemple les ruines et les reliques architecturales antiques.

D'autres thèmes pourront être abordés : les différences de conscience sur l'héritage antique, selon les époques ; les remplois ; les pillages et destructions archéologiques, malheureusement encore fréquents malgré une législation internationale développée ; les restaurations ; le patrimoine comme fondement d'une identité culturelle ; les récupérations idéologiques ; l'influence de l'Antiquité sur la création artistique... Les vestiges antiques n'informent pas seulement sur le passé, ils font partie de notre présent, puisqu'ils sont sans cesse restaurés, interprétés, réappropriés, transformés.

#### Bibliographie indicative

ANDRIEUX (J.-Y.), CHEVALLIER (F.), *Le patrimoine monumental. Sources, objets et représentations*, Rennes, 2014.

CHAPOUTOT (J.), *Le nazisme et l'Antiquité*, Paris, 2012 (1ère éd. 2008).

DEMOULE, (J.-P.), STIEGLER (B.) (dir.), *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie*, Paris, 2008.

FLUTSCH (L.), FONTANNAZ (D.), *Le pillage du patrimoine archéologique. Des razzias coloniales au marché de l'art, un désastre culturel*, Lausanne, 2010.

POLIGNAC (F. de), RASPI SERRA (J.) (dir.), *La fascination de l'antique (1700-1770), Rome découverte, Rome inventée*, Paris, 1998.

TURCAN (R.), *L'archéologie dans l'Antiquité. Tourisme, lucre et découvertes*, Paris, 2014.

#### ❖ PATRIMOINE MODERNE

CLERC MARIANNE

#### Objets d'art en Dauphiné XVIIe-XVIII siècles

L'orfèvrerie, la faïence, l'ébénisterie dauphinoises seront étudiées dans une dynamique d'interactions avec la création parisienne et la production d'autres grands centres régionaux ; cette confrontation permet d'aiguiser le sens de l'observation et de replacer la production locale dans un contexte artistique de circulation des hommes et des objets, des modes et modèles entre la capitale et la province.

#### Bibliographie indicative

GODEFROY G., GIRARD R., *Les orfèvres du Dauphiné*, Genève, Librairie Droz, 1985.

ROSEN J., FOREST D., *Faïences : la collection du Musée de Grenoble*, Paris, RMN, 1994.  
SPILLEMAECKER C., CARCANO M., *Potiers et faïenciers en Dauphiné*, Grenoble, Glénat, 2001.

## ❖ POLITIQUES ET INSTITUTIONS CULTURELLES

VIGNON BERTRAND

Les premiers cours seront consacrés à une présentation historique des politiques culturelles en France. Les séances suivantes seront dédiées à des rencontres avec des professionnels de structures culturelles : chargés de production et relations publiques de salles de spectacle vivant, conservateurs de musées, responsables d'actions de sensibilisation dans le cinéma, présidents de festivals, artistes plasticiens etc.

Ces rencontres se dérouleront en cours ou dans les lieux de pratiques artistiques : Magasin – Centre National d'art Contemporain, La Casemate, Musée dauphinois, l'Atelier Art-Science, la Belle Electrique etc.

La notation se fera à partir de la participation active et pertinente aux échanges professionnels, et par la constitution d'un dossier présentant une lecture politique et institutionnelle d'une structure culturelle, d'un festival, d'une exposition, d'un concert...

### + STAGE (70H)

Le cursus de Licence comporte un stage d'application obligatoire que les étudiants doivent effectuer dans la spécialité de leur choix et dans les institutions locales avec lesquelles le Département entretient des relations étroites.

Les stages, assortis d'un rapport, ont pour but de mettre les étudiants en contact direct avec la réalité d'une activité professionnelle et de les faire connaître. Certains d'entre eux ont été rappelés, après leur stage, pour effectuer d'autres missions et occupent maintenant un emploi.

Le stage est validé par un **rapport personnel**.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'accompagner le rapport de stage d'un bref courrier du maître de stage.

Le rapport de stage est un travail personnel comprenant impérativement un descriptif détaillé de la mission confiée à l'étudiant par le maître de stage ainsi qu'un avis circonstancié sur le rôle de ce stage en matière d'orientation ;

Le rapport doit comporter hors annexe une rédaction d'une quinzaine de pages interligne simple.

### UE 11 – LANGUE VIVANTE – 24H TD – 4 ECTS

Au choix

### UE 12 – OPTION – 24H TD – 4 ECTS

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC) **OU** un sport **OU** une langue

## PARCOURS LETTRES

SEMESTRE 5				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 TEXTES ET CONTEXTES : ROMANTISMES</b>	24 h	24 h	6	3
Textes				
Contextes				
<b>UE 4 LIRE ET CRITIQUER</b>	24 h	48 h	6	3
Théories littéraires				
Rhétorique et analyse du discours				
Informatique				
<b>UE 5 OPTION</b>	24 h	24 h	3	2
Option histoire de l'art (1 au choix)				2
Approches comparatistes de l'Ailleurs				1
<b>UE 6 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2
SEMESTRE 6				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 TEXTES ET CONTEXTES : MODERNITES</b>	24 h	24 h	6	3
Textes				
Contextes				
<b>UE10 LITTERATURES EN DIALOGUE</b>	24 h	24 h	6	3
Le dialogue des arts				
Le dialogue des idées				
<b>UE 11 PREPRO</b>			3	2
Option histoire de l'art : 1 au choix	12 h	12 h		2
Stage (70h)				1
<b>UE 12 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2

**Matières fondamentales** : les 4 périodes doivent être prises sur l'année – 2 périodes par semestre

Pour les UE d'histoire de l'art

Se reporter au descriptif des enseignements du parcours histoire de l'art

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES HISTOIRE DE L'ART

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016- 2017**

**DOMAINE : SHS**

**DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3**

**Mention : Histoire de l'art et Archéologie**

**Parcours-type :**

**L1 : Histoire,**

**Lettres**

**L2 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**L3 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Régime : X formation initiale X formation continue**

**Modalités : X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_ convention**

**\_\_\_ alternance : \_\_\_ contrat de professionnalisation ou \_\_\_ apprentissage**

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : xx / 2016**

**RESPONSABLE DE LA MENTION : LUC RENAUT**

**RESPONSABLE DE L'ANNEE : DJAMILLA FELLAGUE**

**GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL**

## I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation**

L'objectif premier est l'acquisition d'une culture (en particulier visuelle) et de méthodes de travail, développée sur la base d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse autonome du fait artistique (et littéraire dans le cas du double diplôme), dans une approche systématiquement diachronique.

Les trois années de licence d'histoire de l'art permettent d'acquérir une très solide culture générale de l'art occidental et des compétences techniques dans l'optique des métiers de la culture et de la médiation culturelle.

### **Article 2 : Conditions d'accès**

– Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires

– Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.

– Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

– Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

## II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)

- divisés en 6 unités d'enseignements par semestre (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

**Volume horaire de la formation par année :**

Parcours Histoire de l'art : **L1 : 480 L2 : 480 L3 : 456**

Parcours Lettres : **L1 : 504 L2 : 552 L3 : 528**

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)



## Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

### Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

### Parcours Histoire de l'art :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

obligatoire : S2  S3  S4  à choix S5  S6  à choix

### Parcours Lettres :

Volume horaire : **L1** : TD : 48h (langue à choix) **L2** : TD : 48h (langue à choix) **L3** : TD : 48h (langue à choix)

obligatoire : S1  S2  S3  S4  S5  S6

facultative : S1\_\_ S2\_\_ S3\_\_ S4\_\_ S5\_\_ S6\_\_

### Stage :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) : **en L3 dans les deux parcours**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

non crédité

Durée : 70h

*Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.*

Période : Pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

*Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.*

*Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.*

*En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.*

### Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

**- Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

**- Projets tuteurés** : Néant

<b>Article 5 : Modes de contrôles</b>	
<b>5.1 - Les modalités de contrôle</b>	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
<b>5.2 - Assiduité aux enseignements</b>	
<b>Aux cours :</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Aux TD :</b>	Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
<b>Dispense d'assiduité :</b>	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 15 février pour le 2<sup>nd</sup> semestre</u> .

<b>Article 6 : Validation, compensation et capitalisation</b>	
<b>6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année</b>	
<b>Année</b>	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
<b>Semestre</b>	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><b>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En</b></p>

	cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.
<b>UE</b>	<p>Moyenne pondérée des matières &gt;= 10/20</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des matières qui la composent (note ≥ 10/20),</li> <li>- soit par <b>compensation</b> entre ces matières (moyenne générale à l'UE ≥ 10/20) sans note éliminatoire.</li> </ul>
<b>Matières</b>	Moyenne pondérée des épreuves >= 10/20
<b>Bonification</b>	Néant
<b>6.2 – Règle de progression</b>	
<b>Principe</b>	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
<b>6.3- Capitalisation des éléments :</b>	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

## IV- EXAMENS

<b>Article 7 : Modalités d'examen</b>	
<b>7.1 – Modalités d'examen</b>	
<b>Organisation d'examen</b>	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier                                session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1<sup>ère</sup> quinzaine mai    session de rattrapage : 2<sup>ème</sup></p>

	<p>quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai quinzaine juin</p>	<p>session de rattrapage : 2<sup>ème</sup></p> <p>session de rattrapage : 2<sup>ème</sup></p> <p>session de rattrapage : 2<sup>ème</sup></p> <p>session de rattrapage : 2<sup>ème</sup></p>
<p><b>7.2 – Absences aux examens</b></p> <p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>		
<p><b>Absence aux Contrôles Continus (CC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>	
<p><b>Absence aux Examens Terminaux (ET)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>	
<p><b><u>Article 8 – Organisation de la session 2</u></b></p>		
<p><b>Intervalle entre les 2 sessions</b></p>	<p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).</p>	

<b>Report de note de la session 1 en session 2</b>	<p><b>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</b></p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2<sup>ème</sup> session remplace celle de 1<sup>ère</sup> session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>
--	---

## V- RESULTATS

### **Article 9- Jury :**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

#### Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine janvier juillet	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet

#### Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>ère</sup> quinzaine juillet

**Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT

**Article 11 : Redoublement**

**Redoublement**

Licence : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.

Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.

Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.

**Crédit acquis par anticipation**

Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :

- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;
- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.

Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.

Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

**Article 12 : Admission au diplôme**

**12.1- Diplôme final de Licence**

Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.

Règle de calcul de la note de licence :

- moyenne des notes des semestres 5 et 6

**12.2- Règles d'attribution des mentions**

**Mention**

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2

Passable :  $\geq 10$  et  $< 12$

Assez Bien :  $\geq 12$  et  $< 14$

Bien :  $\geq 14$  et  $< 16$

Très Bien :  $\geq 16$

**12.3- Obtention du diplôme intermédiaire**

L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.

<b>DEUG</b>	La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
<b>12.4- Délivrance du Supplément au diplôme</b>	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

## VI- DISPOSITIONS DIVERSES

<b>Article 13 : Déplacements</b>	
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.	
<b>Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant</b>	
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.	
<b>Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers</b>	
<p>Etudiants sportifs de haut niveau :</p> <p>En conformité avec les textes et conventions existants, les étudiants ayant le statut de « sportif de haut niveau » peuvent bénéficier, à leur demande, d'aménagements individualisés des modalités de contrôle des connaissances. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné, l'enseignant responsable du Service des Sports et le responsable du parcours.</p> <p><b><u>Etudiants en situation de handicap :</u></b></p> <p>Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).</p>	
<b>Article 16 : Discipline générale</b>	
<p>Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.</p> <p><u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u></p> <p>La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.</p> <p>Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.</p>	
<b>Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation</b>	
<b>Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant</b>	
<p>Pour 2016/2017 et 2017/2018</p> <p>Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.</p>	

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 116 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL3AI - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

## SEMESTRE 5 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 5</b>												
X		UE1 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique			...							
		Art médiéval			...							
		Art moderne										
		Art contemporain										
X		UE2 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique										
		Art médiéval										
		Art moderne										
		Art contemporain										
X		UE3 Spécialisation (1 matière à choix)	5	5	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique			...							
		Ar médiéval			...							
		Art moderne			...							
		Art contemporain			...							
O		UE4 Option histoire de l'art	5	5	...							
X		Option Histoire de l'art			Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%			X
		liste (1 matière à choix)			...							
		Techniques des arts			Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%			X
O		UE5 langue vivante	4	4	...							
		Anglais			Ecrit et/ou Oral	100%						
X		UE6 OPTION	4	4	...		*					
		Liste (1 matière à choix)			...							
<b>Total ECTS/Semestre</b>			<b>30</b>									

## Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur- Les étudiants doivent choisir dans les UE fondamentales 2 périodes par semestre et étudier les 4 périodes dans l'année.



## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 116 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL3AI - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

## SEMESTRE 5 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal		Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %
<b>SEMESTRE 5</b>											
	X	UE1 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6			ECRIT ET/OU ORAL	100%			
		Art antique									
		Art médiéval									
		Art moderne									
		Art contemporain									
	X	UE2 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6			ECRIT ET/OU ORAL	100%			
		Art antique									
		Art médiéval									
		Art moderne									
		Art contemporain									
	X	UE3 Spécialisation (1 matière à choix)	5	5			ECRIT ET/OU ORAL	100%			
		Art antique									
		Art médiéval									
		Art moderne									
		Art contemporain									
	O	UE4 Option histoire de l'art	5	5							
	X	Option Histoire de l'art					ECRIT ET/OU ORAL	100%			
		liste (1 matière à choix)									
		Techniques des arts					ECRIT ET/OU ORAL	100%			
	O	UE5 langue vivante	4	4							
		Anglais					ECRIT ET/OU ORAL	100%			
	X	UE6 OPTION	4	4	...		*				
		liste (1 matière à choix)			...						
<b>Total ECTS/Semestre</b>			<b>30</b>								

Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 116 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL3AI - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :								
Responsable de la Formation : LUC RENAUT								
Responsable de l'Année :								
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
<b>SEMESTRE 5 - NOMBRE D'HEURES</b>								
	X	6	6	UE1 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	24	24		
				Art antique				
				Art médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	X	6	6	UE2 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	24	24		
				Art antique				
				Art médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	X	5	5	UE3 Spécialisation (1 matière à choix)	24	24		
				Art antique				
				Ar médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	O	5	5	UE4 Option histoire de l'art (1 matière à choix)		24	24*	
	X			Option Histoire de l'art			24	
				Liste (1 matière à choix)				
				Techniques des arts	24			
	O	4	4	UE5 langue vivante		24*		
				Anglais		24		
	X	4	4	UE6 OPTION			24	
				Liste (1 matière à choix)				
<b>TOTAL HEURES</b>					<b>96</b>	<b>120</b>	<b>48</b>	

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 116 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL3AI - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

## SEMESTRE 6 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 6</b>												
	X	UE7 Fondamentale histoire de l'art 5 (1 matière à choix)	6	6	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique			...							
		Art médiéval			...							
		Art moderne										
		Art contemporain										
	X	UE8 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique										
		Art médiéval										
		Art moderne										
		Art contemporain										
	X	UE9 Spécialisation (1 matière à choix)	5	5	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		Art antique			...							
		Art médiéval			...							
		Art moderne			...							
		Art contemporain			...							
	O	UE10 Option histoire de l'art	5	5	...							
	X	Option Histoire de l'art			Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%			X
		liste (1 matière à choix)										
		Stage			...		RAPPORT		100%			
	O	UE11 Langue vivante	4	4	...		*					
		liste (1 matière à choix)			...							
		UE12 OPTION	4	4	...		*					
		liste (1 matière à choix)			...							
<b>Total ECTS/Semestre</b>			30									

Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur - Les étudiants doivent choisir dans les UE fondamentales 2 périodes par semestre et étudier les 4 périodes dans l'année.

DEVE/Service Réglementation et Suivi des Cours

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 116 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL3AI - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

## SEMESTRE 6 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 6</b>												
	X	UE7 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6			ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		Art antique										
		Art médiéval										
		Art moderne										
		Art contemporain										
	X	UE8 Fondamentale histoire de l'art (1 matière à choix)	6	6			ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		Art antique										
		Art médiéval										
		Art moderne										
		Art contemporain										
	X	UE9 Spécialisation (1 matière à choix)	5	5			ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		Art antique										
		Art médiéval										
		Art moderne										
		Art contemporain										
	O	UE10 Option histoire de l'art	5	5								
	X	Option Histoire de l'art					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		liste (1 matière à choix)										
		Stage					RAPPORT		100%			
	O	UE11 Langue vivante	4	4			*					
		liste (1 matière à choix)										
		UE12 OPTION	4	4			*					
		liste (1 matière à choix)										
<b>Total ECTS/Semestre</b>			<b>30</b>									

Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 116			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL3AI - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 1			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
<b>SEMESTRE 6 - NOMBRE D'HEURES</b>								
	X	6	6	UE7 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				Art antique				
				Art médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	X	6	6	UE8 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				Art antique				
				Art médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	X	5	5	UE9 Spécialisation	24	24		
				Art antique				
				Art médiéval				
				Art moderne				
				Art contemporain				
	O	5	5	UE10 Option histoire de l'art		24	24*	
	X			Option Histoire de l'art			24	
				liste				
				Stage		70		
	O	4	4	UE11 Langue vivante		24		
				liste				
		4	4	UE12 OPTION			24	
				liste				
<b>TOTAL HEURES</b>					<b>72</b>	<b>190</b>	<b>48</b>	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

<p>Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES</p> <p>Parcours pédagogique (le cas échéant) :</p> <p>Responsable de la Formation : LUC RENAUT</p> <p>Responsable de l'Année :</p>	<p>Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIEP.LETTRES</p> <p>Code VDI : IILHAR1 - 136</p> <p>Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIEP.LETTRES</p> <p>Code VET : IIL3AT - 161</p> <p>Date approbation CFVU :</p> <p>N° de version dans l'accréditation : 1</p> <p>Formation Initiale/Formation Continue</p> <p>Présentiel</p>
--	--

SEMESTRE 5 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 5</b>												
	X	UE1 Fondamentale histoire de l'art	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...							
	X	UE2 Fondamentale histoire de l'art	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...							
	O	UE3 Textes et contextes : Romantisme	6	3	...		*					
		Contextes			...							
		Textes										
	O	UE4 Lire et critiquer	6	3			*					
		Théories littéraires										
		Analyse du discours et humanités numériques										
		Informatique										
	O	UE5 Option	3	2								
	X	Option histoire de l'art : 1 matière à choix		2	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%			X
		Approches comparatistes de l'Ailleurs		1			*					
	O	UE6 Langue Vivante	3	2	...		*					
		Langue vivante			...							
<b>Total ECTS/Semestre</b>			<b>30</b>									

Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur - Les étudiants doivent choisir dans les UE fondamentales 2 périodes par semestre et étudier les 4 périodes dans l'année.

DEVE/Service Réglementation et Suivi des Coursus

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES Code VDI : IILHAR1 - 136
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES Code VET : IIL3AT - 161
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	Date approbation CFVU :
Responsable de l'Année :	N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel

## SEMESTRE 5 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max	
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %
<b>SEMESTRE 5</b>											
	X	UE1 Fondamentale histoire de l'art	6	3			ECRIT ET/OU ORAL		100%		
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain									
	X	UE2 Fondamentale histoire de l'art	6	3			ECRIT ET/OU ORAL		100%		
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...						
	O	UE3 Textes et contextes : Romantisme	6	3	...		*				
		Contextes			...						
		Textes									
	O	UE4 Lire et critiquer	6	3			*				
		Théories littéraires									
		Analyse du discours et humanités numériques									
		Informatique									
	O	UE5 Option	3	2							
	X	Option histoire de l'art : 1 matière à choix		2			ECRIT ET/OU ORAL		100%		
		Approches comparatistes de l'Ailleurs		1			*				
	O	UE6 Langue Vivante	3	2	...		*				
		Langue vivante			...						
<b>Total ECTS/Semestre</b>			30								

## Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 136			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL3AT - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 1			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
<b>SEMESTRE 5 - NOMBRE D'HEURES</b>								
	X	6	3	UE1 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain				
	X	6	3	UE2 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain				
	O	6	3	UE3 Textes et contextes : Romantisme	24*	24*		
				Contextes	24			
				Textes		24		
	O	6	3	UE4 Lire et critiquer	24*	48*		
				Théories littéraires	12	12		
				Analyse du discours et humanités numériques	12	12		
				Informatique		24		
	O	3	2	UE5 Option	12*	12*	24*	
	X		2	Option histoire de l'art : 1 matière à choix			24	
			1	Approches comparatistes de l'Ailleurs	12	12		
	O	3	2	UE6 Langue Vivante		24*		
				Langue vivante		24		
<b>TOTAL HEURES</b>					<b>108</b>	<b>156</b>	<b>24</b>	



## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : LUC RENAUT Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES Code VDI : IILHAR1 - 136 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES Code VET : IIL3AT - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	---

## SEMESTRE 6 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 6</b>												
X		UE7 Fondamentale histoire de l'art	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...							
X		UE8 Fondamentale histoire de l'art	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%			X
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...							
O		UE9 Textes et contextes : modernités	6	3	...		*					
		Contextes			...							
		Textes										
O		UE10 Littérature en dialogue	6	3			*					
		Le dialogue des arts										
		Le dialogue des idées										
O		UE11 Prépro	3	2								
X		Option Histoire de l'art : 1 matière à choix			Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%			X
		Stage					RAPPORT		100%			
O		UE12 Langue Vivante	3	2			*					
		Langue			...							
<b>Total ECTS/Semestre</b>			30									

## Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur - Les étudiants doivent choisir dans les UE fondamentales 2 périodes par semestre et étudier les 4 périodes dans l'année.

DEVE/Service Réglementation et Suivi des Cours

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/P.LETTRES Code VDI : IILHAR1 - 136 Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIEP.LETTRES Code VET : IIL3AT - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

## SEMESTRE 6 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
<b>SEMESTRE 6</b>												
	X	UE7 Fondamentale histoire de l'art	6	3			ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain										
	X	UE8 Fondamentale histoire de l'art	6	3			ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain			...							
	O	UE9 Textes et contextes : modernités	6	3	...		*					
		Contextes			...							
		Textes										
	O	UE10 Littérature en dialogue	6	3			*					
		Le dialogue des arts										
		Le dialogue des idées										
	O	UE11 Prépro	3	2								
	X	Option Histoire de l'art : 1 matière à choix					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		Stage					RAPPORT		100%			
	O	UE12 Langue Vivante	3	2			*					
		Langue			...							
<b>Total ECTS/Semestre</b>			30									

Commentaires :

\* : en fonction du département organisateur

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE/PARCOURS LETTRES					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 136			
Responsable de la Formation : LUC RENAULT					Intitulé Etape : L3HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE.P.LETTRES			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL3AT - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 1			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
<b>SEMESTRE 6 - NOMBRE D'HEURES</b>								
	X	6	3	UE7 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain				
	X	6	3	UE8 Fondamentale histoire de l'art	24	24		
				1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain				
	O	6	3	UE9 Textes et contextes : modernités	24*	24*		
				Contextes	24			
				Textes		24		
	O	6	3	UE10 Littérature en dialogue	24*	24*		
				Le dialogue des arts	12	12		
				Le dialogue des idées	12	12		
	O	3	2	UE11 Prépro			24*	
	X			Option Histoire de l'art : 1 matière à choix			24	
				Stage		70		
	O	3	2	UE12 Langue Vivante		24*		
				Langue		24		
<b>TOTAL HEURES</b>					96	190	24	





Service com SH

ARSH

ARts et Sciences  
H u m a i n e s

CONTACTS

## HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

### Accueil / Sclolarité : *RDC ARSH1*

#### Pôle Sclolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

#### Pôle Sclolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

#### Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

#### Responsable de sclolarité :

Martine ANINAT 04 76 82 73 52

#### Coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

#### Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

#### Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

### **Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)**

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

### **Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1**

Accueil 04 76 82 73 55

Référent handicap ARSH Anne LANFRANCHI 04 76 82 73 55